

La Commission pédagogique nationale des Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation

*Christine GIRARD
Directrice de Médiacitainne
Présidente de la Commission pédagogique nationale
15 JANVIER 1991*

La réforme des Centres régionaux de formation professionnelle, mise en oeuvre conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture en 1987/88, en fait des services indépendants, disposant d'un budget et d'un personnel propres, rattachés à l'Université.

S'ils ont tous pour mission de préparer le C.A.F.B. et le C.B.A., dont la coordination reste assurée par l'E.N.S.B., ils sont libres de leurs choix pédagogiques et peuvent, selon leur contexte universitaire, s'associer à de nouvelles formations : DEUST, DUT, DEUG, Licences..., dans le domaine des bibliothèques, du livre ou de la documentation.

Parallèlement à cette ouverture nouvelle, est apparu très vite le besoin de

disposer d'une structure de réflexion et de coordination pédagogique au niveau national. La réforme du C.A.F.B., a renforcé cette nécessité. Publiée en mai 1989 pour être effective dès la rentrée universitaire, elle impliquait tout un travail de rédaction des programmes et d'explicitation. La création de la commission pédagogique nationale est donc décidée. Le texte paraît au J.O. du 13 mai 1989, en même temps que celui de la réforme du C.A.F.B.

Structure

Elle comprend :

- Trois directeurs de centre de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation.
- Trois enseignants à temps partiel dans les centres de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation continuant leur

activité dans la profession.

- Un universitaire représentant les universités de rattachement des centres de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation.
- Deux représentants d'autres formations dans le même domaine.
- Trois représentants des associations professionnelles et des employeurs.
- Un ancien étudiant ayant obtenu son diplôme depuis moins de six ans.
- Un représentant de chacun des ministères ayant la tutelle de la branche professionnelle concernée par ce type de formation (bibliothèque, livre, documentation).
- Le responsable de la cellule de coordination placée auprès du directeur de l'école nationale supérieure de bibliothécaires pour l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

Les membres de cette commission sont nommés pour une durée de trois ans par le Ministre chargé de la culture.

Missions

Les missions de la C.P.N., définies par le texte de l'arrêté, concernent essentiellement le C.A.F.B. et le fonctionnement pédagogique des centres. Elle assure l'élaboration des programmes, étudie l'évolution du diplôme et son adaptation au marché de l'emploi.

Pour ce qui concerne les Centres, elle est chargée d'apprécier la qualité des formations dispensées et d'en assurer l'homogénéité. Elle étudie, en ce sens, les règles de recrutement des étudiants, les méthodes pédagogiques, le choix des enseignants. Elle doit aussi émettre un avis sur la création et la localisation de nouveaux enseignements.

Enfin dans la mesure où l'organisation pédagogique est difficilement dissociable des autres facteurs, la C.P.N. peut être consultée sur toute question relative au fonctionnement et au statut des Centres de formation.

Travaux

La mise au point des programmes du C.A.F.B. se fait en étroite relation avec les enseignants, les membres du jury et les directeurs de Centres. Les documents préparatoires précisant les programmes ainsi que la définition et les modalités des épreuves, sont réalisés par des groupes d'enseignants et des membres du jury réunis par discipline avant d'être soumis à la C.P.N. Celle-ci étudie la cohérence d'ensemble, veille au respect du texte de réforme et du niveau requis.

Pour donner une idée de l'ampleur de ce travail, on peut noter que l'ensemble des documents pédagogiques réalisés et diffusés pour cette année universitaire représente un total de 130 pages.

La C.P.N. fait régulièrement le point sur les autres formations :

ENSSIB, préparation au C.B.A, enseignements universitaires, CAPES documentation..., et en examine les relations avec le C.A.F.B.

Les problèmes de coordination C.A.F.B./C.B.A. sont aussi étudiés ainsi que les modalités de préparation aux autres concours de toutes catégories.

Enfin, bien naturellement, les questions de moyen sont abordées.

Comment, par exemple, un Centre peut-il mettre en oeuvre l'enseignement des spécialisations image ou musique, s'il ne dispose pas d'une enveloppe de crédits spécifiques pour l'achat du matériel et des documents nécessaires ? C'est pourquoi, outre les documents pédagogiques, la C.P.N. publie des recommandations générales relatives au statut et au fonctionnement des Centres de formation.

La profession a montré son attachement à un diplôme national, sanctionnant une formation professionnelle de qualité reconnue. L'existence et le travail de la C.P.N. paraissent donc essentiels pour veiller au maintien de la qualité et de la cohérence des formations moyennes de bibliothécaire, face aux évolutions et aux diversifications futures.

15 janvier 1991

MEMBRES DE LA C.P.N.

Directeurs de C.R.F.C. :

Mme BETHERY, Médiadix, Paris ;
Mme GIRARD, Médiacquitaine, Bordeaux ;
M. TABET, C.R.F.C., Marseille.

Enseignants à temps partiel :

Mme JARRIGE, bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand ;
Mme MAURY, bibliothécaire au Conservatoire national de région de musique de Toulouse ;
Un remplacement à pourvoir.

Universitaire représentant une université de rattachement :

M. SERVOIN, Université de Grenoble II, Vice Président chargé de la documentation et des nouvelles techniques d'enseignement.

Représentants d'autres formations dans le même domaine :

M. LAPREVOTE, 71e section du C.N.U, professeur à l'I.U.T. de Nancy ;
Mme MUNOZ, I.U.T. Grenoble II, Présidente de l'assemblée des chefs de départements carrières de l'information.

Représentants d'associations et employeurs :

Association des bibliothécaires français : M. ANNEZER, conservateur, bibliothèque universitaire de Toulouse.

Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés : Mme PERDRIEL, Directeur du Centre de Documentation ; l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ; le Centre national de la fonction publique territoriale.

Ancien étudiant :

Mme Danièle CASALIS, bibliothécaire, Bibliothèque municipale de Dourdan, Présidente de l'association des amis de Médiadix.

Administrations :

D.P.D.U., M. GLEYZE ;
D.L.L., Mme GASC ;
M. LAISSUS, Inspecteur général chargé du C.A.F.B. (membre invité).

Cellule de coordination du C.A.F.B. / E.N.S.B. :

Mme Marie-Noëlle PONCET;

Présidente : Mme Christine GIRARD;

Secrétaire : Mme Marie-Noëlle PONCET.